

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 4 juillet 2016 portant création du groupe de pelotons d'intervention
du commandement de la gendarmerie de Mayotte**

NOR : INTJ1612236A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Le groupe de pelotons d'intervention du commandement de la gendarmerie de Mayotte est créé à compter du 1^{er} août 2016.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 juillet 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*L'inspecteur général de l'administration,
directeur des soutiens et des finances,*
P. DEBROSSE